

Séance du 25 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Jabreilles les Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CARRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 9

Date de la convocation du conseil municipal : 18.09.2017

PRESENTS : MM. Vincent CARRE, Eric REYGASSE, Joël GALLARD, Gérard BOUTHIER, Mme Marie-Martine LEBUGLE, M. Marc GIRARD, Mme Arlette DELHOTE.

ABSENTS : Mme Patricia AMBAYRAC, M. Philippe PECON.

Monsieur Eric REYGASSE a été élu secrétaire de séance.

2017/35 - Voirie – Travaux de grosses réparations 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prévoir la réfection partielle de plusieurs revêtements :

- Voie communale n° 9 (Maucloup),
- Voie communale n° 5 (Les Retouillères),
- Voie communale n° 4 (Le Puy Courty),
- Voie d'accès et du parking de la mairie.

Les coûts de ces travaux sont estimés à 43 928,00 euros H.T.. Ce projet va faire l'objet de demandes de subventions pour 2018, notamment auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

2017/36 - Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est possible dorénavant de diminuer l'indemnité de fonction du maire ce qui permettrait à nouveau d'indemniser au même niveau que celui retenu il y a deux ans, le travail fait par M. Marc GIRARD, conseiller municipal délégué.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité de modifier le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de M. Marc GIRARD, conseiller municipal délégué, avec effet au 1^{er} octobre 2017, en fonction des délégations attribuées et en fonction des pourcentages de l'indice brut terminal de la fonction publique suivants :

- Maire.....13,37 %
- Adjoints.....5,94 %
- M. Marc GIRARD.....5,61 %

2017/37 - Frais de déplacements des élus

Le Maire propose à l'Assemblée que les frais de déplacement de tous les membres du Conseil municipal soient remboursés lorsqu'ils se déplacent dans le cadre de leur mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité que le Maire, les membres du Conseil municipal bénéficieront du remboursement des frais de transport dans le cadre de l'exercice habituel de leur mandat ; la prise en charge de ces remboursements de frais de transport, est assurée dans les conditions définies par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

2017/38 - CNFPT – Plan de formation mutualisé Nord Haute-Vienne

Madame Patricia AMBAYRAC, Conseillère municipale, entre dans la salle et prend part aux débats qui suivent.

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de la Haute-Vienne a mis en place un plan de formation mutualisé pour les agents du Nord Haute-Vienne pour faciliter la formation des agents sur un secteur qui leur est plus proche. Le périmètre Nord Haute-Vienne concerne trois Communautés de Communes (Gartempe Saint Pardoux, Haut Limousin en Marche, et Elan Limousin Avenir Nature).

Ce plan de formation mutualisé met en place un certain nombre de formations propres au territoire concerné. Ces formations n'apparaîtront plus sur le catalogue des formations du CNFPT de la Haute-Vienne.

Afin de pouvoir bénéficier de ces formations territorialisées, il est demandé au Conseil municipal d'adhérer à ce plan de formation mutualisé Nord Haute-Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au plan de formation mutualisé Nord Haute-Vienne mis en place par le CNFPT de la Haute-Vienne.

2017/39 - Voyages scolaires du collège – Subventions

Monsieur le maire présente une demande de subvention faite par le collège Jean Rostand de St Sulpice Laurière pour aider au financement des séjours scolaires en Allemagne et en Espagne qui

ont eu lieu en avril et mai 2017 (deux élèves de Jabreilles sont concernés : Laurie DEMOULIN et Louis CARLIER).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une aide financière de 100,00 euros par élève qui a participé à un des voyages indiqués ci-dessus. Le versement de cette subvention sera effectué directement aux familles concernées.

2017/40 - Chemin rural à La Cour

M. Eric REYGASSE, 1^{er} maire adjoint, informe que M. Loup MAS DE FEIX, exploitant agricole près de La Cour, demande à ce qu'un chemin rural de La Cour puisse être empierré par la Commune car il est impraticable, déformé.

Les gens de passage ne pouvant l'emprunter le contournent en traversant les terrains de M. MAS DE FEIX.

Après discussion, M. REYGASSE va se renseigner sur la fourniture de matériaux nécessaire au remblaiement ce chemin rural.

2017/41 - Lavoir de Chavanat

M. REYGASSE évoque le lavoir de Chavanat et son environnement souillés par les canards de M. David BONNAUD qui n'a pas pris compte des remarques qui lui ont déjà été faites.

Le Maire propose d'organiser un rendez-vous avec M. David BONNAUD.

2017/42 - Réhabilitation de la mairie (2^{ème} tranche)

Monsieur le Maire informe que le début des travaux de la deuxième tranche de réhabilitation de la mairie (sanitaires de l'école, de la mairie, bureau annexe de la mairie et déplacement des archives communales à l'étage) est programmé pour le 23 octobre 2017.

2017/43 - Ancien presbytère

Le bâtiment communal de l'ancien presbytère comportant deux logements en location va prochainement être vide. L'appartement de type T2 n'a toujours pas été reloué depuis un an et l'appartement de type T4 va prochainement être vacant.

Le Maire soulève le problème du devenir de ce bâtiment qui se loue très mal. Plusieurs réflexions sont évoquées : le vendre, le transformer en gîte ...

2017/44 - Internet

Le projet d'installation de la fibre optique sur le territoire suivi par la Communauté de communes n'avance pas.

Il était prévu que la plateforme dont fait partie Jabreilles les Bordes devait être couvert par la fibre optique en 2017-2018. Les délais ont été repoussés. Cela s'explique partiellement par le changement du directeur de DORSAL en charge de ce projet.